

DECISION SUR LA SITUATION AUX COMORES

La Conférence :

1. **REGRETTE** que tous les efforts déployés jusqu'ici pour résoudre la crise aux Comores n'aient pas reçu la réponse positive attendue des autorités illégales d'Anjouan et **SOULIGNE** que la persistance de cette situation constitue une grave menace pour le processus de réconciliation aux Comores ;
2. **EXPRIME** sa compréhension de la frustration de la population comorienne et des autorités de l'Union face à l'absence de progrès tangibles s'agissant du rétablissement de l'autorité de l'Etat à Anjouan et de l'organisation d'élections libres, régulières et transparentes, dans les conditions énoncées dans les communiqués pertinents du Comité ministériel des pays de la région ;
3. **DEMANDE** à tous les Etats membres en mesure de le faire d'apporter tout l'appui nécessaire au Gouvernement comorien dans ses efforts visant à rétablir au plus vite l'autorité de l'Union à Anjouan et à mettre un terme à la crise née du refus persistant des autorités illégales d'Anjouan de respecter les textes pertinents régissant le fonctionnement de l'Union des Comores. A cet égard, la Conférence **DEMANDE** au Conseil de paix et de sécurité (CPS) et à la Commission de mobiliser l'assistance des Etats membres pour l'Union des Comores ;
4. **EXPRIME SON APPRECIATION** pour le travail accompli, par la Mission d'assistance électorale et sécuritaire (MAES) de l'Union africaine aux Comores, et **LANCE UN APPEL** aux Etats membres pour qu'ils apportent l'appui nécessaire au renforcement de la MAES, afin de permettre à la Mission d'accomplir efficacement son mandat tel que défini par le CPS ;
5. **DEMANDE INSTAMMENT** au Conseil de sécurité des Nations unies d'adopter une résolution entérinant les sanctions imposées par le CPS de l'UA contre les autorités illégales d'Anjouan depuis le 10 octobre 2007.